**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 10 (1930)

Heft: 5

**Rubrik:** Chiffres, faits en nouvelles : partie française

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Chiffres, faits et nouvelles

# PARTIE FRANÇAISE

### Le commerce extérieur de la France.

Dans notre prochain numéro nous consacrerons une étude spéciale aux résultats du commerce extérieur de la France pendant le premier semestre de 1930. Voici, en attendant, une récapitulation des résultats des cinq premiers mois de 1929 et 1930:

#### En millions de francs (ajouter 000.000)

	1929	1930	Différence en 1930
Importations Exportations	25.432 $20.375$	22.685 19.311	-2.747 $-1.064$
Excéd. des importat.	5.057	3.374	1.683

#### En milliers de tonnes (ajouter 000)

	1929	1930	en 1930
Importations			$+\frac{2.457}{-98}$

Comme on le voit, les importations, de janvier à mai 1930, ont été de 2 milliards 747 millions de francs inférieures, mais de 2 millions 457.000 tonnes supérieures aux importations des cinq premiers mois de 1929.

Les exportations, de janvier à mai 1930, ont été de 1 milliard 64 millions de francs (mais de 98.000 tonnes seulement) inférieures aux exportations de janvier à mai 1929.

Enfin, tandis que l'excédent des importations, autrement dit le déficit de la balance commerciale visible, avait été de 5 milliards 57 millions de francs, de janvier à mai 1929, ce déficit n'a été que de 3 milliards 374 millions de francs de janvier à mai 1930.

#### Contributions directes.

Le total des contributions directes encaissées en mai a atteint 1.017.637.000 francs. Sur ce total, la part des départements, communes, établissements divers, s'est élevée à 510.638.000 francs et celle de l'Etat à 506.999.000 francs. Ce dernier chiffre est en augmentation de 108 millions sur celui de mai 1929.

## Recettes postales.

Les recettes encaissées par l'administration des postes, en mai, se sont élevées à un total de 253.850.000 francs, supérieur de 9.425.000 francs aux recouvrements de mai 1929 et de 446.000 francs aux évaluations budgétaires.

#### Impôt sur le chiffre d'affaires.

Cet impôt a produit 813.324.000 francs pendant le mois de mai, somme qui dépasse de 37 millions 629.000 francs les évaluations, mais qui est inférieure de 36 millions de francs aux recourements de mai 1929.

#### Contributions indirectes.

Les encaissements réalisés pendant le mois de mai, par l'administration des contributions indirectes (taxes sur le chiffre d'affaires non comprises) s'élèvent à la somme de 575:750.000 francs, supérieure de 116.517.000 francs au chiffre des évaluations budgétaires, mais inférieure de 63 millions 729.000 francs au montant des recouvrements du mois de mai 1929.

#### Activité industrielle.

Pendant le mois de mai 1930, l'indice général de la production industrielle en France s'est maintenu à 144, nombre supérieur de 5 points à la moyenne mensuelle de 1929 et de 17 points à la moyenne de 1928. L'indice des industries mécaniques est à 161, alors que la moyenne de l'an passé s'était établie à 157; celui de la grosse métallurgie monte, de 129 en avril dernier à 132 pour mai. L'activité des mines fléchit, au contraire, de 3 points et celle de l'industrie textile de 1 point, mais l'industrie du bâtiment voit son indice s'élever à 151 contre 138 et l'industrie automobile est elle-même en légère amélioration.

#### Recettes des douanes.

Les recettes totales encaissées par le service des douanes françaises, en mai, se sont élevées à 471 millions 291.000 francs, supérieures de 42.946.750 francs aux évaluations budgétaires, mais inférieures de 36.099.000 francs au produit du mois de mai 1929.

### L'Epargne.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 1930, les opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des Dépôts et Consignations se sont soldées par un excédent de dépôts de 1.424.439.228 francs.

#### Rendement du monopole des tabacs.

Le Conseil d'administration de la Caisse autonome d'amortissement, qui est chargé de la gestion du monopole des tabacs, s'est donné pour tâche, depuis 1926, d'appliquer avec mesure, à cette gestion, les méthodes d'exploitation indusSOCIÉTÉ ANONYME

# M. NAEF &

FABRIQUE DE PRODUITS DE CHIMIE ORGANIQUE

## GENEVE

PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

Représentant à Paris

M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8°)
TÉLÉPHONE: Laborde 15-28

## 

BANQUE DE COMMERCE A PARIS

Société Anonyme
au capital de dix millions de francs
entièrement versés
SIÈGE SOCIAL:
16, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS
Comptes Courants
et Toutes Opérations de Banque et de Bourse
entièrement versés





ALIMENT NATUREL TONIQUE M



Pour l'Hygiène Pour la Lessive Pour tous travaux de propreté RIEN NE VAUT LE

SAVON VERMINCK extra 72 %

Fabricants: Etablissem. Verminek S. A., MARSEILLI Conditions et Pris de gros sur demande

Transformations Achat de Réparations Bijoux Joaillerie Horlogerie Bijouterie F. SENN 13, BOUL S'-DENIS Tél. : Gut. 56-78

trielle. Il est ainsi parvenu à améliorer la fabrication et à augmenter la vente, tout en réduisant les achats des tabacs exotiques et en augmentant l'em-

ploi des tabacs français et coloniaux.

Le produit brut de la vente a passé de 2 milliards 898 millions de francs en 1926, à 3 milliards 702 millions en 1927, 4 milliards 015 millions en 1928, 4 milliards 318 millions en 1929 et atteindra vraisemblablement 4 milliards 500 millions en 1930.

En 1928, le produit net, consacré à l'amortissement de la dette, s'est élevé à 3 milliards 236 millions.

#### Mouvement de la population.

Voici les chiffres officiels permettant de comparer le mouvement de la population, en France, au cours des premiers trimestres 1929 et 1930 :

	1er trim. 1929 1er trim. 1930		
	<u></u>	_	
Mariages	61.295	71.870	
Divorces	4.206	4.429	
Naissances d'enfants			
vivants	188.467	188.756	
Mort-nés	7.360	7.136	
Décès de moins			
d'un an	21.016	15.203	
Décès d'un an et			
plus	237.656	162.756	
Décès au total	258.672	177.959	
Excédent ou déficits			
de naissances	-70.205	+ 10.797	

L'énorme excédent des décès sur les naissances, enregistré en 1929, était dû, non pas à une diminution de la natalité, mais à une augmentation considérable et anormale du nombre des décès. Les chiffres du premier trimestre de 1930 marquent le retour à l'état d'équilibre normal, non pas par suite d'une augmentation des naissances

dont le nombre reste, à peu de choses près, le même qu'il y a un an, mais du retour à une mortalité normale. On remarque en effet que pour le premier trimestre de 1930 le nombre des décès est descendu à 177.959, alors que pour la période correspondante de 1929 il avait atteint 258.672.

La diminution du nombre des enfants en bas âge est la constatation la plus réjouissante qui se dégage de cette statistique. Le chiffre est tombé, en effet, de 21.016 à 15.203. Il y a là un précieux encouragement pour les œuvres publiques et privées de puériculture qui se sont développées en France, dans ces dernières années.

# Part de l'Etat et part des actionnaires dans les recettes des chemins de fer.

Nous extrayons de la *Chronique des Transports* les lignes suivantes qui sont assez éloquentes pour

n'avoir pas besoin de commentaire :

« Pour l'ensemble des cinq compagnies de chemin de fer françaises : Est, Midi, Nord, P.-L.-M. et Paris-Orléans, la part prélevée par l'Etat, en 1928, sur les recettes des compagnies, sous la forme d'impôt sur les titres, s'est élevée à 500 millions et à 2 milliards 150 millions si l'on tient compte de l'impôt sur les transports, alors que le dividende net, reçu par les actionnaires, n'a atteint que 147 millions. Le bénéfice réalisé par l'Etat, sous la forme d'impôt sur les titres, est ainsi trois fois et demie plus élevé que celui réalisé par les actionnaires si l'on ne tient pas compte de l'impôt sur les transports, et de quatorze fois si l'on fait entrer cet impôt en compte.

« En réalité, la part de l'Etat est encore plus importante, car aux impôts perçus par lui, il faut ajouter les économies qu'il réalise sur les transports de certains de ses services (administration des postes, administration pénitentiaire); si l'on fait état de ces économies, on constate que la part de l'Etat est dix-huit fois plus élevée que celle des

actionnaires.

# L'arbitrage des différends commerciaux

Nous croyons devoir attirer une fois de plus l'attention de nos lecteurs sur les services rendus par la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale. Cet organisme, fondé en 1923, assure le règlement par arbitre et sans frais de justice des différends commerciaux qui surgissent entre industriels ou commerçants de pays différents. Il permet donc d'éviter les actions longues et coûteuses, intentées devant un tribunal étranger.

Pour que cette procédure simple, rapide et économique soit assurée, il faut que dans le corps de chaque contrat, ou dans la correspondance qui tient lieu de contrat, les parties aient pris la précaution d'insérer la clause d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale, dont voici le texte français:

Tous différends découlant du présent contrat seront tranchés suivant le Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément au règlement.

On trouvera tous les renseignements nécessaires sur le fonctionnement de l'arbitrage, dans une petite brochure intitulée: L'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale, que vient d'éditer la Chambre de Commerce internationale, 38, Cours Albert-Ier, Paris-VIII°.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient des précisions peuvent aussi s'adresser, en Suisse, à M. le D<sup>r</sup> Max Vischer, S. Albangraben 8 II, à Bâle, ou à M. Maurice Trembley, commissaire administratif pour la Suisse, 61, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris-VIII°.